



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1685-20

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 19 janvier 2021, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1685-20 modifiant le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant afin de modifier les tarifs applicables à l'administration générale, aux travaux publics, à l'urbanisme et au loisir (modules culturel, sport et aréna).

Le présent règlement est disponible pour consultation sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant au [www.saint-constant.ca](http://www.saint-constant.ca) dans la section « Avis publics » et fait suite au présent avis.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 21 janvier 2021.

Me Sophie Laflamme, greffière  
Directrice des affaires juridiques